Genève 5

Réchauffement climatique

Hodgers promet des arbres en ville

Le conseiller d'État présente «un bouquet de mesures» pour revaloriser et amplifier le patrimoine arboré

Eric Budry

Stratégiquement, c'est le plan du Conseil d'État pour anticiper à moyen terme certains effets du réchauffement climatique comme la création d'îlots de chaleur. Mais c'est également, politiquement, la réponse d'Antonio Hodgers, le patron de l'Aménagement et de l'Environnement, aux fortes réactions qu'ont suscité des abattages récents d'arbres pour laisser place à des constructions.

Le message est limpide: non seulement l'État va valoriser le patrimoine arboré, mais il va l'enrichir en faisant passer le pourcentage de canopée (surface que couvre la cime des arbres) dans le canton de 23 à 30% du territoire. Quitte à devoir dégager des espaces de Voirie ou changer des schémas de circulation. La localisation des zones de plantation va être lancée.

Un grand besoin d'ombre

Les premières mesures présentées mercredi par Antonio Hod-

opuy



Le Canton souhaite notamment faire passer le pourcentage de canopée de 23 à 30% du territoire. LAURENT GUIRAUD

gers seront en effet suivies dès ce printemps d'un plan d'arborisation cantonale qui a un but principal: revaloriser les arbres particulièrement en milieu urbain.

«Genève va fortement subir les effets du réchauffement climatique, explique le conseiller d'État. En 2070, nous pourrions avoir le climat actuel des Pouilles, au sud de face

TVB

l'Italie. Ce sera un bouleversement complet, notamment pour

Pour augmenter de 7% la surface couverte par la canopée, il faudra certes conserver au maximum l'existant, mais surtout beaucoup planter. «Il y a un enjeu autour des abattages, qui suscitent énormément d'émotion, mais l'enjeu principal, c'est la plantation, poursuit Antonio Hodgers. L'arbre ne peut plus être le parent pauvre de l'aménagement, l'élément auquel on pense à la fin pour faire joli.»

Et de rappeler que seuls 4% des 5565 arbres abattus en 2019 l'ont été en lien avec des plans localisés de quartier en zone de développement. Dans près de deux tiers des cas, ils étaient justifiés par la gestion du patrimoine arboré ou des problèmes de sécu-

rité. Enfin, 35% concernaient la zone villas.

Les mesures immédiates

Anticipant le futur plan d'arborisation, des mesures immédiates sont prises. L'idée générale, c'est que les arbitrages doivent se faire chaque fois que c'est possible en faveur des arbres lors de projets d'aménagement. Les critères pour les abattages dits de conforts (emprise de chantier, voie de circulation lors de travaux) sont aussi revus.

L'inventaire des anciens plans localisés de quartier (PLQ) avait déjà été annoncé par Antonio Hodgers. Mais cela ne permet pas toujours de modifier la donne: «Aux Vernets, nous ne parvenons malheureusement pas à sauver l'allée de tilleuls, détaille le conseiller d'État. En revanche,

nous avons l'objectif de supprimer le parking de la patinoire en face et d'en faire un parc public.»

Une révision du règlement sur la conservation de la végétation arborée apporte aussi quelques nouveautés. À commencer par un renchérissement du coût de l'abattage pour les promoteurs. Dès mars, la compensation sera 50% plus cher, puis de 100% dès 2021.

«L'arbre ne peut plus être le parent pauvre de l'aménagement, l'élément auquel on pense à la fin pour faire joli»

Antonio Hodgers

Conseiller d'État responsable de l'Aménagement

Et cet argent sera dorénavant entièrement reversé sur les fonds communaux. À titre d'exemple, dans le nouveau quartier de Riant-Parc, la valeur compensatoire actuelle serait de 165 000 francs. En 2020, elle passera à 247 500 francs, ce qui couvrira le coût de plantation de 30 arbres en plus.

«Des choix à faire»

En conclusion, le responsable de l'Aménagement insiste sur un point: «Si l'on veut réellement augmenter la surface de la canopée, il faudra faire des choix. Ce qui signifie dégager des espaces de Voirie, réorganiser la circulation à certains endroits et parfois modifier l'implantation des réseaux sous-terrain.»

C'est ce dernier choix qui a été fait dans le quartier de Pont-Rouge pour dégager du terrain. Bénéfice: 80 arbres supplémentaires.



Lire l'éditorial en une: «Antonio Hodgers sort enfin du bois»

Partenaire média

Partenaire média

PATROL

PA

Projets pour les mineurs non accompagnés

 La Maison d'art du Grütli est occupée depuis dix jours par le Collectif de lutte des mineurs non accompagnés (MNA). Mercredi, la délégation du Conseil d'État à la migration a fait le point sur ce dossier, présentant ce qui a déjà été fait, ainsi que les nouveaux projets à bout touchant. Ces derniers concernent la prise en charge socio-éducative et l'hébergement de ceux parmi eux ne relevant pas du domaine de l'asile. Membre de cette délégation avec Mauro Poggia et Thierry Apothéloz, Anne Emery-Torracinta a expliqué avoir alerté le Conseil d'État dès 2018 sur ce point en raison d'une forte augmentation d'arrivées de MNA au Service de protection des mineurs (SPMi). On en dénombrait une quarantaine iusqu'en août 2018, puis 116 en novembre 2019, avant de redescendre à 70 en décembre. Travaillant avec les associations, la délégation dit avoir deux objectifs: trouver des solutions d'hébergement adaptées et des prises en charge de jour éducatives ou de formation. «Nous essayons d'agir de manière pragmatique, explique la responsable du Département

de l'instruction publique. La plupart du temps, ces jeunes ne parviennent pas à s'insérer dans le cadre scolaire habituel.» Ces migrants ont besoin d'aide pour ne pas tomber dans a clandestinité, où ils seraient encore plus vulnérables. En novembre 2019, le Canton a notamment ouvert un fover de 20 places pour les MNA les plus fragiles sur le plan de la santé, de l'isolement et de la juvénilité. D'ici fin janvier, un hébergement d'urgence de six à douze places à l'Armée du salut sera en fonction. En matière de prise en charge de jour, douze places de formation vont être créées à la Ferme de la Croix-Rouge genevoise. De même, un dispositif spécifique sera mis en place dans les classes d'accueil du secondaire II pour les plus motivés et les plus stables. Les actions entreprises par l'État semblent toutefois insuffisantes aux yeux de la Coordination asile.ge, qui a officiellement apporté mercredi son soutien à l'occupation du Grütli. Et de dénoncer les manquements à la prise en charge des MNA, «que l'absence de statut légal ne saurait justifier». **E.BY**

